

### La transparence budgétaire

Le budget national est l'un des principaux documents stratégiques du gouvernement, puisqu'il reflète ses objectifs d'action et ses priorités en matière de dépenses. La transparence budgétaire – c'est-à-dire la publication et l'accessibilité de l'information essentielle en matière de finances publiques et de budget – est donc au cœur d'une bonne gouvernance. La crise économique et sociale a souligné la nécessité d'une plus grande transparence budgétaire, et c'est devenu l'un des piliers des stratégies nationales d'ouverture de l'administration. Dans son guide « Transparence budgétaire : les meilleures pratiques de l'OCDE », l'OCDE reconnaît explicitement qu'il est important de faire connaître l'information budgétaire officielle en temps opportun et de façon systématique et qu'il est nécessaire d'assurer la qualité, l'intégrité et – point très important – l'accessibilité de cette information, afin d'informer les citoyens et les parlementaires et de placer l'exécutif face à ses responsabilités.

Une documentation budgétaire publiquement disponible et exhaustive peut aider le grand public à comprendre les politiques menées en matière de finances publiques et les priorités gouvernementales. La publication de l'information budgétaire peut contribuer à la discipline budgétaire, à la bonne affectation des ressources et à l'efficacité opérationnelle. Elle peut aussi permettre d'inciter le gouvernement à assumer ses responsabilités en termes de réalisme et de viabilité des budgets et d'impact socio-économique des mesures prévues. Parce que la présence d'informations au sein des documents budgétaires ne garantit pas nécessairement leur exactitude, la transparence budgétaire permet aussi aux citoyens, aux parlementaires et aux organisations de la société civile de s'appuyer sur les chiffres fournis pour placer le gouvernement face à ses responsabilités en termes de résultats budgétaires. Par ces biais, la transparence budgétaire contribue aussi à la confiance dans les pouvoirs publics.

La fourniture, dans le budget de l'exécutif, d'une information sur le cadre budgétaire et sur les politiques et priorités du gouvernement représente un élément crucial de la transparence budgétaire. La quantité et le type de renseignements fournis varient selon les pays. Si les objectifs de la politique budgétaire, les hypothèses macroéconomiques et les perspectives à moyen terme (voir l'indicateur relatif aux cadres de dépenses à moyen terme) sont généralement mentionnés dans le budget des pays de l'OCDE, il est plus rare d'y voir figurer des informations sur les dépenses fiscales, sur les performances et sur les projections budgétaires à long terme. On peut sans doute considérer que le principal obstacle au respect des objectifs budgétaires et des prévisions de déficit ou d'excédent tient au recours à des hypothèses macroéconomiques peu fiables. D'après une enquête de l'OCDE sur les pratiques et procédures budgétaires, environ 95 % des pays de l'OCDE publient les objectifs à moyen terme de leur politique budgétaire et les budgets proposés et adoptés. La transparence au niveau des dépenses hors budget ou extrabudgétaires est également importante, car les autorités peuvent être tentées de garder ces dépenses en dehors des bilans. Dans les pays de l'OCDE, les dépenses hors budget les plus courantes sont les dépenses liées aux administrations de sécurité sociale (13 pays), aux fonds publics de financement des dépenses de santé (10 pays) et aux garanties de crédits (9 pays). La majorité des pays membres intègrent ces dépenses à leur budget, même s'il y a des exceptions (voir le tableau 8.8, en ligne).

La publication d'informations relatives aux finances publiques et au budget de l'État est essentielle et prend de plus en plus d'ampleur, mais elle peut aussi s'avérer complexe et, sans que ce soit le but recherché, réduire la transparence et la responsabilité. De fait, les non-experts peuvent facilement être intimidés par le jargon technique employé et par le volume

d'informations budgétaires présenté aux parlementaires, ou encore déconcertés par le rôle et l'ampleur des activités extrabudgétaires. Certains pays de l'OCDE (14) publient des « budgets du citoyen ». Il s'agit de synthèses en langage simple des principaux volets du budget annuel présenté au parlement, avec des explications et des définitions des termes techniques.

#### Méthodologie et définitions

Les données, qui se réfèrent à 2012, sont tirées des réponses des pays à l'Enquête de l'OCDE sur les pratiques et procédures budgétaires (2012). Les répondants étaient principalement de hauts responsables budgétaires des pays membres de l'OCDE. Les réponses représentent l'évaluation par les pays eux-mêmes de leurs pratiques et procédures actuelles. Les données ne portent que sur l'administration centrale/fédérale et ne prennent pas en compte les pratiques budgétaires à l'échelon des administrations d'États fédérés et des administrations locales.

Les fonds hors budget sont des fonds publics spéciaux qui ne font pas partie du budget et dont les recettes proviennent de prélèvements affectés, éventuellement en complément d'autres sources de recettes telles que des redevances ou des contributions tirées d'un fonds général des impôts. Les prélèvements affectés se distinguent des redevances dans la mesure où ils ne reflètent pas la valeur marchande des services que les recettes servent à financer. Ils peuvent notamment être inférieurs ou supérieurs à cette valeur marchande en fonction de considérations d'ordre social.

Un « budget du citoyen » est défini ici comme une synthèse en langage simple des principaux volets du budget annuel présenté au parlement. Ce document devrait se suffire à lui-même et expliquer la teneur du projet annuel de budget et ses effets escomptés. Même si ce guide comporte des liens vers ou des références à des documents plus détaillés, le lecteur devrait pouvoir le comprendre sans être obligé de se référer à ces autres documents ou d'en connaître la teneur.

Le tableau 8.8, « Intégration des dépenses extrabudgétaires aux documents budgétaires », est disponible en ligne à l'adresse <http://dx.doi.org/10.1787/888932943666>.

#### Pour en savoir plus

FMI (2001, 2007), *Manuel sur la transparence des finances publiques*, Fonds monétaire international, Washington, DC.

OCDE (2013, à paraître), *Budgeting Practices and Procedures in OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.

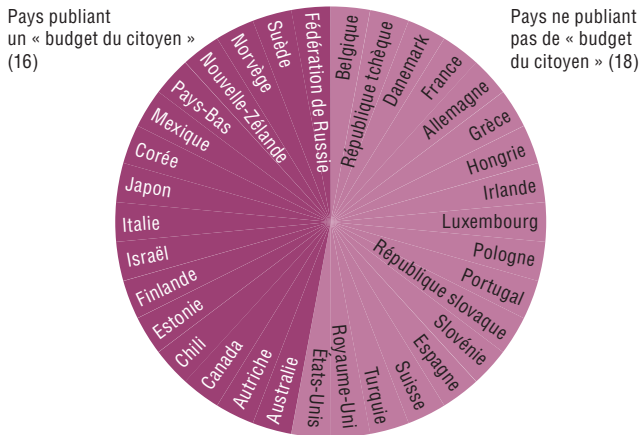
OCDE (2002), « Transparence budgétaire : les meilleures pratiques de l'OCDE », *Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire*, vol. 1/3, pp. 7-15, <http://dx.doi.org/10.1787/budget-v1-art14-fr>.

#### Notes relatives aux graphiques

On ne dispose pas de données pour l'Islande.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

### 8.6. Publication de « budgets du citoyen » dans les pays de l'OCDE (2012)



Source : Enquête de l'OCDE sur les pratiques et procédures budgétaires (2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933159891>

### 8.7. Informations budgétaires rendues publiques (2012)

	Objectifs de la politique budgétaire à moyen terme	Budget proposé	Budget approuvé	Méthodologie et hypothèses économiques suivies pour établir les projections budgétaires	Analyses de sensibilité des modèles budgétaires et/ou macroéconomiques	Circulaire budgétaire	Examens/analyses indépendants des hypothèses macroéconomiques et/ou budgétaires	Rapport préalable au budget	Perspectives à long terme sur les recettes et dépenses totales
Allemagne	●	●	●	●	●	○	●	x	●
Australie	●	●	●	●	●	○	○	x	●
Autriche	●	●	●	●	○	○	●	x	●
Belgique	●	●	●	●	x	●	●	x	x
Canada	●	●	●	●	●	x	●	x	●
Chili	●	●	●	●	○	●	x	●	x
Corée	●	●	●	○	○	●	●	x	x
Danemark	●	●	●	●	○	○	○	x	x
Espagne	●	●	●	○	○	●	●	○	x
Estonie	●	●	●	●	●	○	○	●	x
États-Unis	●	●	●	●	●	●	x	x	●
Finlande	●	●	●	●	○	●	x	x	●
France	●	●	●	●	●	●	●	●	○
Grèce	●	●	x	○	x	○	x	●	x
Hongrie	●	●	●	●	○	●	○	○	x
Irlande	●	●	●	●	●	●	●	●	x
Israël	●	●	●	●	○	○	○	●	x
Italie	x	●	●	●	●	●	●	x	x
Japon	●	●	●	●	●	●	x	●	●
Luxembourg	●	●	●	●	●	○	●	●	●
Mexique	●	●	●	●	●	○	x	●	x
Norvège	●	●	●	○	○	●	○	x	x
Nouvelle-Zélande	●	●	●	●	●	○	○	●	●
Pays-Bas	●	●	●	●	●	○	●	x	●
Pologne	●	●	●	●	●	●	○	x	x
Portugal	●	●	●	○	●	●	●	●	x
République slovaque	●	●	●	○	○	●	●	x	x
République tchèque	●	●	●	●	●	○	●	x	○
Royaume-Uni	●	○	●	●	●	x	●	●	●
Slovénie	○	●	●	●	●	●	x	○	●
Suède	●	●	●	●	●	○	●	●	●
Suisse	●	●	●	●	●	○	x	x	●
Turquie	●	●	●	●	○	●	○	●	○
Fédération de Russie	●	●	●	●	●	●	●	●	●
<b>Total OCDE</b>									
● Rendu public	31	32	32	27	20	17	16	14	14
○ Pas rendu public	1	0	0	6	11	14	9	3	3
x Sans objet	1	1	1	0	2	2	8	16	16

Source : Enquête de l'OCDE sur les pratiques et procédures budgétaires (2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933159908>



Extrait de :  
**Government at a Glance 2013**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/gov\\_glance-2013-en](https://doi.org/10.1787/gov_glance-2013-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2015), « La transparence budgétaire », dans *Government at a Glance 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/gov\\_glance-2013-50-fr](https://doi.org/10.1787/gov_glance-2013-50-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).